

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine. la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.





► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Centre-Val de Loire
23 avenue de la Libération
45000 Orléans
02 38 24 34 21
centrevaleloire@fondation-patrimoine.org

www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur    



COMMUNE DE VILLEBAROU

9 rue Maurice Pasquier
Villebarou - CS 2922
41029 Blois cedex
02 54 90 53 00
contact@villebarou.fr



FONDATION



DU PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la
restauration du

Mobilier de l'église de Villebarou

(Loir-et-Cher)

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Villebarou - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Devenez acteur de la sauvegarde du patrimoine historique et culturel de la commune de Villebarou en faisant un don !

Parmi les œuvres de l'église St Lubin de Villebarou protégées par les Monuments Historiques, figurent deux objets pour lesquels une opération de restauration a été entreprise début 2020 en raison des graves altérations nuisant à leur intégrité et à leur conservation : le tableau «La Visitation» et la statue de «La Vierge à l'Enfant» .

Un appel aux dons avait alors été initié en collaboration avec la Fondation du patrimoine pour soutenir la commune dans la restauration de ses objets protégés du patrimoine communal.

◆◆ **La restauration du tableau « La Visitation »,** huile sur toile du XVII^e siècle peinte dans le style de Jean MOSNIER, est désormais achevée.



Montant des travaux	16 650 € HT
Objectif de collecte	3 500 €
Fin des travaux	Courant 2023

◆◆ Des travaux complémentaires pour « La Vierge à l'Enfant »

La restauration de cette statue reste en cours à ce jour puisqu'ayant décidé de suivre les prescriptions des Conservateurs des Monuments Historiques émises à l'issue d'une 1^{re} phase de travaux, la commune a décidé d'engager des travaux plus importants que prévu. Cette sculpture en pierre polychrome d'art populaire du XIV^e siècle va donc subir un dégagement des différents surpeints appliqués au fil du temps afin de lui redonner une apparence à son état le plus ancien et plus conforme au caractère et aux qualités artistiques qui lui sont attribués.



© Villebarou



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration du Mobilier de l'église de Villebarou

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/63150

ou en flashant le QR code ci-contre



87675

Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à à Fondation du patrimoine, DR Centre-Val de Loire, BP 70289, 75867 PDC PARIS 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine - Mobilier de l'église de Villebarou

Le montant de mon don est de _____ €

Autres montants suggérés 80 € 150 € 250 € 500 €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre